



Refus de naturalisation, rejet implicite rapo

Par Filip25

Bonjour à toutes et à tous,

Je cherche des vais, notamment sur la question des délais de recours contentieux.

Chronologie complète :

Septembre 2024 : Dépôt de la demande de naturalisation par décret ? Préfecture du Val-de-Marne

09/07/2025 : Récépissé de complétude

18/08/2025 : Entretien d'assimilation ? Préfecture du Val-de-Marne

01/09/2025 : Réception du courrier de refus préfectoral, motivé par « défaut manifeste d'adhésion aux valeurs de la République » (échanges sur laïcité et liberté d'expression)

Octobre 2025 : Dépôt du RAPO auprès du ministre chargé des naturalisations ? aucune notification reçue depuis, ni courrier ni document sur la plateforme

15/02/2026 : Rejet implicite théorique (4 mois après dépôt du RAPO) ? le statut ANEF était toujours en « recours envoyé ». Ayant vu plusieurs témoignages de personnes ayant obtenu des retours après le délai de 4 mois, j'ai décidé d'attendre

01/06/2026 : Statut plateforme ANEF passe à « Traitement du recours en cours »

29/06/2026 : Statut passe à « Décision prise ? Décision notifiée au demandeur » ? aucun document reçu, ni sur la plateforme ni par courrier

24/07/2026 : La plateforme ANEF affiche le dossier en historique avec la mention « Rejet implicite : 15/02/2026 » ? toujours aucune notification reçue depuis le courrier du 01/09/2025

Ma question principale :

Le délai de 2 mois pour le recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes court-il à partir du 15/02/2026 (rejet implicite théorique) ou du 29/06/2026 (date où la plateforme ANEF a affiché « Décision notifiée au demandeur »), sachant que la seule notification reçue est le courrier de refus préfectoral du 01/09/2025 et que la plateforme affichait encore une instruction active au 01/06/2026, et qu'aucun document relatif au RAPO n'a jamais été mis à disposition ? Je suis confus, car j'ai peur d'être forclus pour le dépôt du contentieux avec l'avocat...

Merci d'avance pour vos retours.